

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HÉRICOURT VILLE D'HÉRICOURT ET VILLAGES

Magazine d'information / n°13 / été 2022



TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

**La Communauté de Communes lance
deux nouvelles pistes Cyclables**



VIE COMMUNAUTAIRE

**Une Conseillère numérique France
services pour le Pays d'Héricourt**



**Entreprise STOCK CASSE 70
aux GUINNOTTES III
Début de la construction**

pays
d'Héricourt
communauté de commune

**MAGAZINE D'INFORMATION
de la COMMUNAUTÉ de
COMMUNES DU PAYS D'HÉRICOURT
et de la
VILLE D'HÉRICOURT
Pages d'actualités des VILLAGES**

W
**VILLE DE
HERICOURT**
70 400

PACKMAT SYSTEM RAYONNE AUX GUINNOTTES

Basée avenue Jean Jaurès, l'entreprise Packmat System a déménagé au début de l'année 2022 dans la zone d'activités des Guinnottes II où elle a fait construire de nouveaux locaux modernes et adaptés à ses besoins de croissance.



L'entreprise développe, fabrique et commercialise des bennes à ordures ménagères à chargement latéral ainsi qu'une gamme étendue d'équipements destinés au traitement des déchets. Ces produits permettent d'améliorer les conditions de travail lors de la collecte des déchets et contribuent à la diminution de la pollution lors de leur traitement. Depuis deux années l'entreprise connaît une augmentation de ses ventes et a dû embaucher davantage de personnel pour répondre à la demande. L'entreprise comptait 50 salariés avant son déménagement. Le nouveau bâtiment offre à l'ensemble du personnel de meilleures

conditions de travail. Sa construction a été rendue possible grâce aux bons résultats obtenus par l'entreprise ces dernières années mais aussi grâce aux perspectives de développement à venir avec de nouveaux produits destinés à la collecte des biodéchets.

CINQ MILLIONS D'EUROS INVESTIS POUR SE DÉVELOPPER.

Le nouveau bâtiment qui comprend plusieurs espaces a été construit durant l'année 2021 par l'entreprise TED de Sochaux sur une parcelle de 15 000 m². 4 320 m² sont dédiés aux ateliers qui sont agencés de manière à optimiser les flux de production, 864 m² ont été réservés sur trois niveaux

à l'accueil des bureaux des différents services, techniques, administratifs et sociaux. Enfin, l'espace peinture avec des zones préparation et séchage bien distinctes permettra d'améliorer les performances de l'entreprise mais aussi de développer des produits innovants et de qualité.

A terme, le nombre de salariés sur le nouveau site industriel de Packmat System aux Guinnottes sera compris entre 80 et 90 salariés, incluant tous les services, bureau d'études, achats, production, service commercial, service après-vente et direction.

Ce projet à 5 millions d'euros d'investissement, initié par David Euvrard gérant de l'entreprise PACKMAT System et par son personnel a reçu le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Haute-Saône.

L'année 2022 marquera une nouvelle étape pour le développement du schéma cyclable intercommunal. Après l'aménagement de la voie du TRAM, celle-ci sera prolongée en direction de Couthenans, Champey et Saulnot.

Par ailleurs cette voie cyclable sera également prolongée sur 9 kilomètres en direction de Luze, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, Buc et Chalonvillars.

Ces projets d'ampleur seront menés à bien, éventuellement dans la cadre de procédure de déclaration d'utilité publique. Ces aménagements vont structurer durablement le Pays d'Héricourt et permettront à tous les habitants des possibilités de déplacements nouvelles.

La Communauté de Communes a décidé de geler les impôts locaux en 2022. Sur 27 millions d'euros de dépenses, l'impôt local s'élève au total à seulement 450 000 euros par an, soit environ 20 euros par habitant. Les impôts acquittés par les entreprises s'élèvent à plus de 2,5 millions d'euros grâce aux zones d'activités que nous avons développées au fil des années.

L'enjeu du développement économique et des emplois constitue le fil rouge de notre action. Il conditionne le développement de tous nos services publics intercommunaux : péri-scolaire, restauration scolaire, salles de sport, terrain de foot synthétique, bassin d'apprentissage de la natation scolaire, école de musique et médiathèque.

Notre bassin d'emploi qui compte 5 000 emplois aujourd'hui (3 000 il y a 15 ans) doit encore accueillir 2 000 emplois supplémentaires pour être comparable au reste de la Haute-Saône. Nous travaillons d'une part à étendre la dernière tranche des Guinottes (5 hectares) et à faire émerger la nouvelle zone d'activités de Luze (20 hectares) idéalement placée aux abords de la RN 19 qui est connectée à l'autoroute A36.

Contrairement aux affirmations de certains, il n'y a plus aucune friche industrielle à Héricourt. Au cours des 20 dernières années, l'ensemble des friches textiles ou militaires ont été réaménagées, près de 30 hectares au total (300 000 m²).

Notre bassin d'emploi doit encore s'étoffer et se diversifier dans le domaine industriel et des services. Nous continuons à rapprocher les emplois de nos lieux de vie tout en développant l'habitat pour préserver la vitalité de nos villages et de la ville centre.



Au sein du pôle métropolitain nous œuvrons avec Belfort et Montbéliard à unifier nos systèmes de transports collectifs, à réfléchir à la sécurisation de l'alimentation en eau, au développement de l'enseignement universitaire, des services de santé ou du schéma global des liaisons cyclables.

Enfin sur le plan culturel, le Pays d'Héricourt ne relâchera pas ses efforts pour le rayonnement de l'école de musique, de la médiathèque. Nous continuons par ailleurs à conforter cette offre culturelle par la création de la nouvelle salle des musiques actuelles, du Centre Régional des Arts du Cirque et du multiplex cinéma qui a vocation à accueillir les 150 000 habitants de l'aire géographique (Est de la Haute-Saône, Aire Urbaine) pour lesquels le cinéma du Pays d'Héricourt sera plus proche que ceux d'Audincourt ou Belfort.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt

Bien cordialement
Burkhalter

Directeur de la publication : Fernand BURKHALTER

Délégué à la Communication CPPH : Vice-président Luc BOULLEE Maire de Verlans.

Les articles sont rédigés en collaboration avec les Conseillers de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, les conseillers de la Ville d'Héricourt, les Maires des Villages, ainsi que de l'ensemble des personnels des Services Intercommunaux de la CCPH et des personnels des Services Communaux de la Ville d'Héricourt et des villages.

Conception, photographies et publicité : Frédéric LOCH

Crédits photos : Frédéric LOCH - Jean-Louis DANNER

Impression : Imprimerie Estimprim / Dépôt légal : JUIN 2022

STOCK CASSE 70 INVESTIT 6 MILLIONS D'EUROS AUX GUINNOTTES III

La construction de la nouvelle usine spécialisée dans la valorisation et le recyclage des véhicules en fin de vie a commencé. Les travaux de génie civil ont débuté au mois de mars, la mise en service est espérée fin 2022.



La nouvelle usine de recyclage permettra de valoriser à 97,5 % les pièces qui composent un véhicule contre 95 % actuellement. L'organisation optimisée des processus de démontage, avec l'installation d'une chaîne de démontage équipée d'un convoyeur adapté aux besoins de l'activité facilitera la tâche et le bien-être des opérateurs.

Thierry Marie, propriétaire de l'entreprise qu'il a créée en 1985, envisage l'embauche de vingt salariés à l'ouverture du nouveau site, et espère à terme une trentaine d'emplois.

97,5 % DES PIÈCES DÉMONTÉES SERONT VALORISÉES.

Implantée sur une plateforme de 30 000 m², la nouvelle usine d'une superficie de 4 000 m² sera composée de deux bâtiments mitoyens. Le principal, à l'Est de la plateforme (70m X 40m) regroupera l'essentiel des activités industrielles ainsi que les bureaux et le magasin. À l'Ouest, un second bâtiment (25m X 25m) sera destiné au stockage des pièces à l'export. Constitués d'une structure métallique, les deux bâtiments seront revêtus de bardage métallique avec trois teintes

assorties. Les parties en angle sur le bâtiment principal seront traitées en bardage bois, elles permettront au public de distinguer les bureaux et le magasin. Toutes les surfaces destinées à supporter les véhicules non dépollués seront étanchées et les eaux pluviales seront collectées et traitées dans un décanteur particulier capable d'intercepter tous les fluides. La nouvelle usine sera exemplaire sur le plan environnemental. Les locaux historiques de Brevilliers ne seront pas abandonnés, l'activité continuera d'y perdurer.

L'entreprise Stock Casse 70 compte actuellement 40 employés sur le site de Brevilliers et 25 employés à Beure, à proximité de Besançon. L'entreprise a décidé de renforcer ses capacités de traitement et valoriser davantage les véhicules en fin de vie. Pour atteindre cet objectif, Stock Casse 70 a investi 6 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle usine de recyclage aux Guinnottes. Cette nouvelle unité sera exemplaire sur le plan environnemental. Ce projet bénéficie du soutien financier de la CCPH, du Département de la Haute-Saône et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

IN'EXTENSO S'INSTALLE AUX GUINNOTTES

L'agence d'expertise comptable de Lure du groupe national In'Extenso a décidé de développer son activité et a choisi pour ce faire de s'installer aux Guinnottes II sur la dernière parcelle disponible.



L'agence luronne qui compte actuellement plus de 355 clients, fait actuellement construire au Guinnottes II un bâtiment de deux étages pour développer ses activités dans le Pays d'Héricourt et répondre aux attentes de ses clients du Nord Franch-Comté. Une plateforme a été créée pour accueillir le futur bâtiment et ses aménagements extérieurs. Une aire de stationnement sera implantée au sud de la parcelle, côté RN 19, dont l'accès se fera depuis la rue du Chêne Sec en lien avec l'entrée principale du futur bâtiment. Le parking visiteur

comprendra une place pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Le bâtiment aura un volume simple, de plan rectangulaire de 14 mètres de côté et de 8,05 mètres de hauteur. Le projet sera réalisé en charpente métallique, et un jeu sur les couleurs et les textures du bardage, animera les façades. La toiture sera recouverte d'une étanchéité en PVC gris.

UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE AUX GUINNOTTES II.

A l'arrière du bâtiment, les pièces situées à l'angle nord-est du bâtiment

bénéficieront d'ouvertures donnant sur l'extérieur, une terrasse au rez-de-chaussée et un balcon à l'étage.

La parcelle sera clôturée par un grillage simple torsion de deux mètres de haut et de couleur verte. Les espaces libres seront traités en espaces verts. Dans le souci de répondre au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal cinq arbres seront plantés, trois en lien avec l'aire de stationnement et deux autres pour agrémenter l'aire de détente (terrasse du rez-de-chaussée) située en limite de propriété.

Acteur majeur de l'expertise-comptable et de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises en Haute-Saône In Extenso s'installe aux Guinnottes II. L'agence proposera un Point Création Espace d'accueil et d'accompagnement pour les créateurs et repreneurs d'entreprise.

DIDIER DISTRIBUTION CRÉE LE COMPTOIR DES SAVEURS

Un nouveau magasin spécialisé dans le surgelé et les produits frais sera prochainement créé aux Guinnottes II. L'ouverture est programmée pour le mois de septembre 2022. Une quinzaine d'emplois à la clef.



Installée aux Guinnottes II depuis 2014, l'entreprise Didier Distribution, spécialisée dans l'approvisionnement des artisans de bouche connaît une forte expansion de son activité et souhaite poursuivre dans son élan avec la création d'un nouveau magasin : « Le Comptoir des saveurs ». Ce nouveau magasin sera spécialisé dans la distribution de produits frais et surgelés : fruits, légumes, viande, fromage, vin. Les produits de Franche-Comté et d'Alsace seront privilégiés. Les cuisines du monde ne seront pas oubliées avec des références aux parfums d'Europe de l'Est, du Maghreb et d'Asie.

UN DRIVE ET DES CELLULES COMMERCIALES PROPOSÉES À LA LOCATION.

Un « drive » sera aménagé pour les clients qui souhaitent commander sur internet et retirer leurs achats sur place. Un service de livraison sera aussi proposé. En plus du magasin, un point restauration sera mis en service avec sandwiches, pizzas, salades...

La construction de cette nouvelle surface de vente égale à 1 200 m² va commencer prochainement. Situé à l'entrée de la zone des Guinnottes, le projet repose sur une emprise de 8 970 m² composée de deux lots acquis par l'entreprise Didier Distribution auprès

de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Avec cette nouvelle activité, Didier Distribution escompte la création d'une quinzaine d'emplois. Par ailleurs, des cellules à l'intérieur du nouveau bâtiment seront proposées à la location. Ce projet de développement a été dévoilé à Monsieur Arnaud Quiniou, sous-préfet de Lure lors d'une visite organisée le 16 mars 2022, en présence de Fernand Burkhalter, Président de la CCPH, et des services de l'Etat.

Didier Distribution souhaite renforcer son activité et assurer son développement avec la création de son nouveau magasin le Comptoir des Saveurs. En plus de son activité de grossiste, l'enseigne propose des cours de pâtisserie aux particuliers et envisage à l'horizon 2023 de créer une académie de cuisine et de pâtisserie pour les professionnels.

SOUTENIR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DU PAYS D'HERICOURT

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt accompagne et soutient financièrement les commerçants et les artisans. De nouvelles mesures ont été prises afin de poursuivre la dynamique enclenchée.



Le Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Artisanat et au Commerce (FISAC) conduit de 2018 à 2021, en partenariat avec l'Etat et l'Association pour la Promotion de l'Artisanat et du Commerce Héricourtois (A.P.A.C.H.) et le Pacte Régional pour les Territoires, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, ont favorisé la modernisation de l'offre commerciale et artisanale de notre territoire.

Afin de ne pas rompre cette dynamique, le conseil communautaire a décidé de créer une enveloppe budgétaire spécifique et de poursuivre son action en faveur des commer-

çants et des artisans du Pays d'Héricourt en partenariat avec les communes concernées par les projets.

SOUTENIR LES ENTREPRISES AU SERVICE DE LA POPULATION ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

Ce nouveau dispositif s'appliquera avec les mêmes spécificités que le FISAC :

- Les aides auront vocation à soutenir les investissements des entreprises de proximité qui apportent un service à la population.
- Les aides seront apportées aux entreprises qui investissent pour

s'adapter aux mutations de leur marché et produire dans le respect de l'environnement.

Les entreprises bénéficiaires (activités commerciales, artisanales ou de services) devront obligatoirement être inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. Elles seront saines et économiquement viables, à jour de leurs cotisations fiscales et sociales, justifier d'un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 1 million d'euros et s'adresser à des clients particuliers.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la ville d'Héricourt apportent chacune 10 000 € pour financer ce dispositif, soit une enveloppe de 20 000 €. Il a été décidé un taux d'intervention global de 20 % sur une dépense plafonnée à 10 000 € soit une subvention maximum de 2 000 €. Les autres communes de la CCPH apporteront leur soutien au cas par cas en fonction des projets développés sur leur territoire.

BUDGET CCPH 2022

Ce sont 6 budgets que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt gère désormais dont 5 budgets annexes. Pour 2022 ce sont 27,9 millions d'euros qui ont été votés et qui traduisent la diversité des politiques conduites sur le territoire au service des habitants, des entreprises et du tissu associatif.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	10 123 327,30 €	6 711 045,88 €	16 834 373,18 €
BUDGET ORDURES MENAGERES	1 941 703,56 €	612 030,09 €	2 553 733,65 €
BUDGET TRANSPORT	1 614 234,30 €	43 630,98 €	1 657 865,28 €
BUDGET CENTRE PIERRE CARMEN	262 160,33 €	291 783,21 €	553 943,54 €
BUDGET ZAC GUINNOTTES	3 274 718,76 €	2 656 284,76 €	5 931 003,52 €
BUDGET ZA CHAMPS PIOT	262 714,54 €	202 274,54 €	464 989,08 €
TOTAL DES BUDGETS	17 478 858,79 €	10 517 049,46 €	27 995 908,25 €

GEL DES IMPÔTS EN 2022

Foncier Bâti (FB) : 2,59 %

Foncier Non Bâti (FNB) : 2,86 %

Versement Mobilité : 0,50 %

Les priorités du budget intercommunal sont claires et comportent deux objectifs principaux :

- Poursuivre le développement économique créateur d'emplois
- Poursuivre le développement de l'habitat.

Ces deux objectifs ont pour vocation de consolider nos services publics intercommunaux et en particulier de faire face aux coûts de fonctionnement des derniers équipements (bassin d'apprentissage de la natation Gymnase du Champ de foire) et du développement des services d'une manière générale.

Les principaux investissements envisagés dans le cadre de notre programmation pluri annuelle s'appuient fortement sur le contrat PACT avec le Conseil Départemental, sur le contrat métropolitain avec la Région, sur le CRTE signé avec l'Etat et sur la nouvelle programmation européenne du FEDER.

A – DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

1- 1,4 MILLION D'EUROS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- aménagement de nouveaux terrains et travaux aux Guinnottes 3, à Luze et à Saulnot
- dispositif d'aides au commerce et à l'artisanat
- aides à l'immobilier d'entreprises
- démolition tuileries

2- 4,1 MILLION D'EUROS POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- aménagement de la plateforme multiplexe-cinéma
- aménagement de voies cyclables
- achèvement des travaux du pôle périscolaire de PLOYE
- réfection de la toiture du pôle de Châlonvillars
- rénovation thermique de la Médiathèque
- remplacement du sol sportif du CSIAG
- versement de fonds de concours aux communes
- aides aux particuliers en matière d'habitat
- cotisation très Haut Débit

3- 560 000 € POUR LE LANCEMENT DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS OU DE NOUVELLES POLITIQUES TERRITORIALES :

- pôle culturel d'Echenans : centre de formation, complexe de musique
- maîtrise d'œuvre pour le nouveau siège de la CCPH
- étude de transfert eau assainissement (compétences obligatoires à 2026)
- élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
- GEMAPI : étude de bassin versant
- poursuite du plan vélo

B – LES CLEFS POUR L'AVENIR

Les constats effectués pour l'évolution des recettes fiscales et des dotations d'Etat permettent d'apprécier sur une période de 10 ans une évolution positive de notre territoire qui s'appuie sur trois axes principaux :

Les recettes en matière de dotation d'Etat ont évolué positivement grâce à l'effet :

- D'un Pacte Fiscal Financier et de Solidarité
- De La progression de la dotation d'intercommunalité ;
- Du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) un temps menacé mais maintenu
- Des dotations d'Etat puisque la dotation d'intercommunalité progresse de près de 100 000 euros par rapport à l'année 2017,
- Pour le FPIC cette progression pour le territoire (commune et intercommunalité) représente 165 000 euros de plus par rapport à 2018 : 90 000 euros pour la CCPH + 75 000 euros pour les communes.

1- 712 000 EUROS DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES PAR L'IMPOT ECONOMIQUE EN 10 ANS

Pour les revenus de l'activité économique, la progression est encore beaucoup plus significative : Une progression de l'ordre de 712 000 euros par rapport à 2011 et de l'ordre de 210 000 euros sur la période de 2018 à 2022.

La progression récente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 310 000 euros sera en grande partie compensée par la fin du financement du numérique (dépense annuelle de 200 000 euros)

2 - EVITER LA HAUSSE DE LA FISCALITE

Faire face à la hausse des dépenses de fonctionnement générée par le bassin d'apprentissage et le 3^{ème} gymnase environ 300 000 euros par an.

Ce financement est principalement compensé par la fin du financement du numérique (environ 200 000 euros) et par l'intégration du budget transport (économies 100 000 euros par an).

Ces financements permettent d'éviter un choc fiscal et le recours à la fiscalité.

Toutefois, les menaces qui pèsent sur les recettes fiscales (disparition annoncée de la CVAE en 2023) vont fragiliser nos ressources.

Aussi la garantie du maintien du FPIC constitue un des enjeux de l'avenir.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LANCE DEUX NOUVELLES PISTES CYCLABLES

Le programme de liaisons douces, enclenché en 2018, passe la vitesse supérieure avec la programmation de deux nouveaux tronçons. L'un en direction de Saulnot avec le prolongement de la voie du Tram, l'autre en direction du Territoire de Belfort.



Piste Cyclable - voie du Tram

Une illustration de l'engagement concret de la communauté de communes du Pays d'Héricourt en faveur des mobilités alternatives.

DEUX CIRCUITS PRIORITAIRES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT.

La Communauté de Communes a identifié 7 itinéraires permettant d'élargir le réseau de pistes cyclables et faciliter les déplacements internes au Pays d'Héricourt mais aussi vers les territoires voisins. Les projets de circuits, voie du Tram et Coulée Verte sont apparus prioritaires.

La liaison Héricourt-Saulnot par la

voie du TRAM : l'opération consiste à relier la ville d'Héricourt au bourg de Saulnot. Une première tranche a été réalisée en 2018 et concerne la section Héricourt/Couthenans/Luze. La seconde tranche reliera Couthenans à Saulnot, via Coisevaux, Champey, Le Vernoy, Chavanne, soit un itinéraire d'environ 9 km.

La connexion à la Coulée Verte : l'opération consiste à connecter le Pays d'Héricourt au Territoire de Belfort via la Coulée Verte. Le tracé qui connecte la voie du Tram à la commune de Luze traversera les communes de Luze, d'Echenans-sous-Mont-Vaudois,

de Mandrevillars, de Buc, et de Châlonvillars, soit un itinéraire de 95 km.

UNE ALTERNATIVE AUX MODES DE DÉPLACEMENTS MOTORISÉS

Ces deux nouvelles pistes amélioreront le cadre de vie, s'organiseront dans la continuité d'itinéraires existants et permettront aux usagers de profiter d'un réseau cyclable continu homogène et sécurisé qui respecte l'environnement et favorise la transition énergétique. Elles constitueront également une manière économe de se déplacer tout en profitant des paysages.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt poursuit avec ces deux nouveaux tronçons son projet de développement de voies cyclables. Ce projet s'inscrit dans une approche globale en cohérence avec les politiques de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département de la Haute-Saône et de l'Europe qui sont les principaux partenaires financiers.

PROGRAMME MANIFESTATIONS ET CONCERTS

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Samedi 18 juin 2022 : après-midi Musical au Fort du Mont-Vaudois dans le cadre de la Fête de la Musique - Parcours musical itinérant dans le fort avec prestations de différents petits ensembles de l'Ecole de Musique. Le parcours se terminera par une prestation de l'orchestre d'harmonie.

Jeudi 23 juin 2022 - 20h00 Salle Jean Robein - Audition des ensembles de musique de chambre adultes (quatuor clarinettes, ens trombone, orchestre adultes...).

Dimanche 27 juin 2022 - Eglise St Christophe et Musée Minal - Découverte de l'orgue Cavallé-Coll à l'église St Christophe (visite, audition, exposé historique...) Classe de piano : concert-découverte des pianoforte de l'Ecole de Musique (2 instruments rares et historiques), exposé sur les 2 instruments et sur l'histoire des pianoforte proposé par l'assoc° Histoire et Patrimoine d'Héricourt.

Vendredi 1 juillet 2022 - 20h00 Salle Jean Robein - Audition de 2 groupes de musique de chambre.

Mercredi 6 juillet 2022 - 20h00 Salle Jean Robein - Audition publique des inventions musicales des élèves de Fin d'Etudes en formation musicale

Samedi 10 décembre 2022 - 20h30 - La Cavalerie - Concert d'hiver de l'orchestre d'harmonie.



médiathèque
François Mitterrand

L'événement
100 % pur jeux !

Matinée
Tournois
de 10h à 12h

EN JOUEZ-VOUS !

Samedi 25 juin 2022
La Cavalerie - Héricourt
de 10 h à 19 h > **Gratuit**

Foodtruck
des 11h30
Buvette et petite restauration
toute la journée

toutes les infos
03 84 46 03 30

pays
d'Héricourt
intercommunal de coopération

UNE PASSERELLE CYCLO-PIÉTONNE !

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce entre Héricourt et Montbéliard, une passerelle cyclo-piétonne sera construite pour franchir la Lizaine à proximité du City Stade situé au Quartier des Pologne.



Les employés de la ville d'Héricourt préparent le terrain ou sera construit la future passerelle.

Le Conseil Communautaire a retenu le bureau d'étude BEREST en tant que maître d'œuvre. Une partie de la réalisation de la future voie cyclable a été intégrée à cette opération, elle sera financée par la Commune d'Héricourt. Une consultation auprès de plusieurs entreprises a été engagée pour la réalisation de cet important chantier. Cette opération est composée de trois lots distincts : génie civil, passerelle et VRD (Voirie Réseaux Divers).

UN PROJET À 422 000 € SUBVENTIONNÉ À 80 %

Après analyse technique et financière des différentes offres pour chaque lot, une négociation a été engagée auprès de chaque candidat.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Sirco TP, (Bas Rhin), sera chargée des travaux de génie civil pour un montant de 76 473 €.
- Metalu, (Loire Atlantique), réalisera

et installera la passerelle pour un montant de 228 855 €.

- Roger Martin, (Territoire de Belfort) effectuera les travaux de voirie et de réseaux divers pour un montant de 81 599 €. Le maître d'œuvre BEREST sera rémunéré à hauteur de 18 379 €.
- Au début du mois d'avril, les jardiniers de la Commune d'Héricourt ont lancé les travaux avec le défrichage du terrain communal sur lequel sera implantée la future passerelle.

Le coût de l'opération « Passerelle de la Lizaine » s'élève à 422 000 €. Il sera subventionné à hauteur de 80 %. L'Etat contribuera pour 35 % du montant total soit 147 700 € (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux - DETR) L'Europe financera le projet pour 45 % du montant total soit 189 900 € (Fonds Européen du Développement Régional-FEDER) Le Bloc intercommunal contribuera à hauteur de 20 % soit 84 400 € répartis entre la ville d'Héricourt (50 400 €) et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (34 000 €).

LA PISTE BMX DE CHAMPEY DEVIENT INTERCOMMUNALE

Reconnue d'intérêt communautaire, la piste de BMX du Pré la Chaux à Champey est devenue un équipement sportif intercommunal. Ce changement de statut favorisera le développement de cette activité sportive sur le Pays d'Héricourt.



Inscrite dans le schéma départemental des équipements sportifs de la Haute-Saône, la piste BMX de Champey jouit d'une grande notoriété avec l'accueil de compétitions de niveau national comme les épreuves du Challenge France organisées en 2014, 2017 et 2021. Le club de BMX, créé en 1983 par Pierre Duvernoy et Pierre Fernandez, compte 62 licenciés, et est aujourd'hui limité dans son développement. En effet faute de créneaux horaires suffisants, le club ne peut malgré les demandes importantes, accueillir de nouveaux licenciés. L'installation d'un éclairage permettrait d'augmenter les capacités

d'accueil et d'entraînement en fin de journée, notamment durant la période hivernale. Par ailleurs de nouveaux travaux s'avèrent indispensables pour poursuivre l'organisation de compétitions nationales.

LA PISTE BMX DE CHAMPEY ASSURE SON DÉVELOPPEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Compte tenu du caractère communautaire reconnu de cet équipement, la Commune de Champey, saisie par le Club pour ces différents aménagements, s'est tournée vers la Communauté de Communes du Pays

d'Héricourt qui a accepté d'en assumer la responsabilité. Aussi, grâce à la Communauté de Communes, il sera plus facile de mobiliser les subventions nécessaires à ces travaux.

Les principales modalités de ce transfert sont les suivantes : mise à disposition gratuite de la piste à la CCPH qui en assumera l'assurance, l'entretien en lien avec les licenciés du club, les travaux d'éclairage ainsi que l'électricité. La Commune de Champey se chargera de l'entretien des abords et le Maire de Champey conservera les pouvoirs de police lors des manifestations.

EXPRESSION POLITIQUE INTERCOMMUNALE

TRIBUNE CCPH DES ELUS HERICOURT EN COMMUN

Le groupe Héricourt en commun soutient la démarche du collectif des citoyens « Un ciné en ville, pour tous ».

Lors de la réunion du 6 septembre 2021, la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDAC) de la Haute-Saône a rendu un avis défavorable de création d'un établissement cinématographique exploité sous l'enseigne Majestic (SARL CINÉ 70), pour l'exploitation de 7 salles et 1290 places, à Échenans-sous-Mont-Vaudois.

La CDAC doit statuer à nouveau sur une version modifiée de ce multiplex dont le projet demeure inadéquat pour notre bassin de vie Belfort-Héricourt-Montbéliard-Delle.

Le collectif « Un ciné en ville, pour tous » a attiré l'attention du Centre National du Cinéma et de l'image animée sur le caractère inapproprié d'un multiplex, situé sur un territoire équipé de deux multiplex sous-utilisés, à moins de vingt minutes en voiture.

Les « actions cœur de ville » et « petites villes de demain », comme Castelnaudary (Aude), Carhaix (Bretagne), Cahors (Lot), Egletons (Corrèze), l'Isle sur la Sorgue (Vaucluse) favorisent des cinémas de proximité devenus des symboles de la redynamisation des centres-villes et transforment ces salles en véritables lieux de vie.

Pour Héricourt et son pays, l'avenir ne peut s'appuyer que sur un centre-ville attractif et

accueillant. Ce projet de cinéma, de taille modeste, doit se situer en cœur de ville.

Espérant un refus du projet en cours d'instruction, des alternatives crédibles sont possibles grâce à la participation des habitants.

Le collectif de citoyens « Un ciné en ville, pour tous » proposera cette année des pistes de réflexions et des réunions publiques afin de co-construire un service culturel de proximité.

Ouari BELAOUNI
Héricourt en Commun

PRÉSERVER LA LIZAINE ET SES AFFLUENTS POUR MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à Ingénierie 70 afin de disposer d'une assistance et d'une expertise pour exercer cette compétence.



La Lizaine entre Chenebier et Héricourt.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé de conduire une étude hydromorphologique du bassin versant de la Lizaine et de ses affluents afin d'évaluer son état pour le préserver et mieux le protéger.

PROTÉGER LA LIZAINE ET SES AFFLUENTS.

Cette étude permettra d'approfondir les connaissances du bassin versant de la Lizaine et de ses affluents : tracés, profil en long, profondeur, érosion de berges, dépôts de

matériaux... Elle déterminera l'état des ouvrages hydrauliques, mais aussi les composantes piscicoles, hydrobiologiques et physico-chimiques. En fonction des différents résultats constatés par cette étude, un programme de travaux sera élaboré avec un calendrier opérationnel.

INGÉNIERIE 70 ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a confié à Ingénierie 70 une assistance à maîtrise d'ouvrage

afin de rédiger le cahier des charges de cette étude mais aussi pour en assurer le suivi. Dans la phase de consultation des bureaux d'études, Ingénierie 70, aidera à définir les besoins et les attentes, assistera la CCPH pour à l'analyse des offres et les dossiers de subventions. Le bureau d'études choisi, Ingénierie 70 planifiera les réunions, rédigera les comptes rendus, vérifiera le respect du cahier des charges, des plannings, des enveloppes financières et des documents produits par le bureau d'étude.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a confié à Ingénierie 70 une mission à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude portant sur le bassin versant de la Lizaine et de ses affluents. Cette étude évaluée à 100 000 € HT et d'une durée de 9 mois, permettra de connaître l'état réel du bassin versant de la Lizaine et définira avec précision les actions nécessaires à le préserver et le protéger.

UNE CRÈCHE QUI SOUTIENT LES FAMILLES VULNÉRABLES

Le Conseil Communautaire a demandé à la CAF, pour le multi-accueil de la Maison de l'Enfant, le label « Crèche AVIP » (A Vocation d'Insertion Professionnelle). L'obtention de ce label facilite l'accès ou le retour à l'emploi des parents dans la précarité.



Maison de L'Enfant

La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein à l'accès ou au retour à l'emploi. Seulement 3 % des enfants issus de familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche malgré le quota de 10 % de places réservées à ces bénéficiaires instauré en 2013. Les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, ce qui rend difficile un entretien d'embauche, une formation professionnelle ou une période d'essai. C'est pour répondre à ces difficultés que la Communauté de Communes

du Pays d'Héricourt a sollicité, pour le multi-accueil de la Maison de l'Enfant, le label « Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle » auprès de la CAF.

LES OBLIGATIONS DE LA CRÈCHE AVIP

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) assurent les missions suivantes :

- Réserver des places en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.
- Accompagner les parents vers l'emploi ou la formation professionnelle, avec un contrat d'engagement entre la Crèche, les parents et Pôle emploi.

- Accueillir l'enfant au moins 10 heures hebdomadaires.

- Maintenir la solution d'accueil en cas de retour à l'emploi.

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

Actuellement des créneaux sont réservés aux familles en recherche d'emploi à la halte-garderie de la Maison de l'Enfant, 2 jours et demi par semaine ou un jour par semaine. Aussi il a été convenu avec la CAF de réserver progressivement trois places pour ces publics.

Soutenir l'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) et favoriser l'accès à l'emploi des parents dans la précarité, notamment les mères isolées sont les objectifs des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Le dispositif de labellisation est valable un an renouvelable chaque année. En septembre 2022, 5 places supplémentaires seront créées portant la capacité d'accueil à 35 places.

UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA CCPH

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé avec l'Etat un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) afin de poursuivre le développement économique et renforcer l'emploi sur son territoire.



UN CONTRAT SIGNÉ POUR 6 ANNÉES DÉCLINÉ AUTOUR DE QUATRE AXES.

Le CRTE, signé par la CCPH pour 6 années, vise à la réalisation de projets concrets qui contribueront à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de l'ensemble de son territoire. Pour la CCPH, les actions qui seront entreprises se déclineront autour de quatre axes : transition écologique et énergétique ; attractivité du territoire développement économique et emploi ; cadre de vie, habitat urbanisme et action sociale ; qualité de l'offre de services publics, éducation, jeunesse, culture, sport numérique, sécurité, santé.

L'Etat apportera les moyens financiers pour soutenir ces projets au moyen de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi que d'autres dotations des ministères. Ces concours financiers de l'Etat pourront être abondés en crédits par le volet territorial des fonds européens. Par ailleurs, ils seront dotés de moyens renforcés les deux premières années de déploiement.

Pour accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, l'Etat propose un nouveau type de contrat : Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le CRTE signé pour une durée de six ans, associe les Régions, les Départements, les Communautés de Communes et les Communes au plan de relance qui a été mis en place par l'Etat. Le CRTE permet d'accompagner ces collectivités dans leurs projets respectifs en matière de

développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. Il découle de par la nature de ce contrat que ces projets doivent nécessairement s'inscrire dans une stratégie bas carbone et biodiversité.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé mercredi 22 décembre 2021, avec l'Etat, un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce CRTE vise à accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique sur le territoire de la CCPH.

LE PACTE FISCAL, FINANCIER ET DE SOLIDARITÉ

PÉRIODE 2021 – 2027

Le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité est une convention entre la CCPH et ses communes membres. Il compense la diminution des aides de l'Etat tout en limitant la pression fiscale sur les contribuables du Pays d'Héricourt.

Le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité (PFFS) période 2015-2020 a pris fin le 31 décembre 2020. La CCPH, et ses communes membres, ont élaboré durant l'année 2021 un nouveau PFFS pour la période 2021-2027. Ce nouveau pacte tient compte de la suppression de la taxe d'habitation et vise à optimiser les ressources fiscales des collectivités locales (Communes et Communauté de Communes) ainsi que les dotations de l'Etat qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services et aux investissements de la CCPH et de ses Communes membres.

Les enjeux du PFFS 2021-2022.

- Compenser les communes de la fiscalité prélevée lors du PFFS 2015-2020 en reversant 588 853 € de fiscalité aux communes.
- Garantir la Dotation Globale de Fonctionnement par habitant avec un coefficient d'intégration Fiscal à 0,55.
- Préserver le Fonds de Péréquation Intercommunal qui est une recette essentielle pour le budget de la CCPH et celui des Communes membres.
- Sécuriser la Dotation de Solidarité



Luze vu du ciel

Urbaine (DSU) essentielle au budget de la ville centre.

- Accompagner le besoin de financement de la CCPH pour la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement avec : - une hausse de la fiscalité du Foncier Bâti, entre 50K€ et 150 K€ pour la CCPH et de manière identique pour les communes sauf Héricourt. - Activer le levier de l'emprunt et profiter des taux compétitifs pour les investissements communautaires programmés - Répartir à égalité entre les communes et la CCPH le produit de

la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques et les zones d'activités culturelles. - Atteindre 0,60 % pour le versement mobilités en 2023.

- Mettre en place une politique de fonds de concours aux communes
- Continuer de développer la mutualisation des services.

Le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité est une convention qui vise à l'équité fiscale, financière et budgétaire entre toutes les communes de la CCPH et qui favorise par la mutualisation des moyens le développement économique et culturel du Pays d'Héricourt.

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES POUR LE PAYS D'HERICOURT

Avec le dispositif « Conseiller Numérique France Services » l'Etat vise à rendre le numérique accessible à chaque individu. Le Département de la Haute-Saône s'est engagé dans ce dispositif et a recruté 20 conseillers numériques, dont 1 pour le Pays d'Héricourt.



La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été associée au recrutement de la Conseillère Numérique France Services qui lui a été accordée. Madame Marie-Laure FLORIN a été affectée à la Médiathèque Intercommunale François Mitterrand et placée sous l'autorité de son directeur.

LE RÔLE DE LA CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE.

La Conseillère Numérique du Pays d'Héricourt a bénéficié d'une formation pour accompagner les usagers sur trois thèmes :

1. Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne etc. ;

. Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;

3. Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser en ligne des démarches administratives.

UN SERVICE GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS.

La Conseillère Numérique anime et organise, à l'échelle du territoire de la CCPH, des formations en des lieux spécialement dédiés. L'ensemble des services qu'elle propose est gratuit et accessible à tous les habitants du Pays d'Héricourt.

La rémunération du Conseiller Numérique est assurée en totalité par le Département de la Haute-Saône qui perçoit une subvention de l'Etat d'un montant forfaitaire de 50 000 € maximum pour une durée de deux ans minimum et de 3 ans maximum par poste.

La « Conseillère Numérique France Services » du Pays d'Héricourt a pour mission de développer les connaissances des habitants du Pays d'Héricourt qui ne maîtrisent pas les technologies de l'information et de la communication numérique afin de leur donner suffisamment d'autonomie.

Renseignement : Médiathèque Intercommunale François Mitterrand, 1 rue de la Tuilerie 70400 Héricourt – Tél. 03 84 46 03 30 – mediatheque@payshericourt.fr

Marie Laure FLORIN, conseillère numérique France Services pour le Pays d'Héricourt : Tel. 07 85 63 58 76 – Marie-Laure.FLORIN@haute-saone.fr



Vos besoins en Numérique



De plus en plus de démarches aux services publics doivent se faire en ligne et bientôt toutes les déclarations se feront **obligatoirement** sur Internet. Pour vous accompagner dans cette transition, le Département a déployé 20 conseillers numériques sur le territoire de la Haute-Saône. Marie-Laure FLORIN est affectée sur la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Des formations **GRATUITES** seront bientôt mises en place. Pour que ces ateliers soient utiles et pertinents, nous souhaiterions connaître vos attentes.

<p>Avez-vous du matériel informatique chez vous ?</p> <p><input type="checkbox"/> Ordinateur Fixe</p> <p><input type="checkbox"/> Ordinateur Portable</p> <p><input type="checkbox"/> Tablette</p> <p><input type="checkbox"/> Smartphone</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun</p>	<p>Avez-vous une connexion internet chez vous ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>																									
<p>Faites-vous vos démarches administratives en ligne ?</p> <p>Impôts : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>CAF : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>SECU : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si non pourquoi : _____</p>	<p>Faites-vous des recherches sur internet ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non – Pourquoi : _____</p>																									
<p>Quelles séances de formations pourraient vous intéresser ?</p> <p><input type="checkbox"/> S'approprier et utiliser un équipement informatique (Si oui lequel Ordi Tablette Smartphone)</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser les services d'Internet (recherche, achats en ligne, ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser les services publics en ligne (impôts, assurance maladie, caf, ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Loisirs et découvertes (réseaux sociaux, imprimer un album photos, traitement de texte...)</p> <p><input type="checkbox"/> Suivre la scolarité de vos enfants (Pronote, Educartable...)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	<p>Etes-vous intéressés par des formations GRATUITES ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>																									
	<p>Seriez-vous prêts à vous déplacer dans les villages voisins pour accéder à ces formations ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>																									
<p>Lors de la formation, préférez-vous utiliser ?</p> <p><input type="checkbox"/> Votre ordinateur portable</p> <p><input type="checkbox"/> Votre tablette</p> <p><input type="checkbox"/> Votre smartphone</p> <p><input type="checkbox"/> Une tablette mise à disposition</p>																										
<p>Quels jours et horaires seraient pour vous le plus pratique pour accéder aux formations ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dans la matinée (8h30 - 12h)</th> <th>Dans l'après-midi (13h - 16h30)</th> <th>Fin d'après-midi (17h - 18h30)</th> <th>En soirée (20h - 21h30)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi - Mardi</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Jeudi - Vendredi</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>			Dans la matinée (8h30 - 12h)	Dans l'après-midi (13h - 16h30)	Fin d'après-midi (17h - 18h30)	En soirée (20h - 21h30)	Lundi - Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jeudi - Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans la matinée (8h30 - 12h)	Dans l'après-midi (13h - 16h30)	Fin d'après-midi (17h - 18h30)	En soirée (20h - 21h30)																						
Lundi - Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
Jeudi - Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						

A déposer dans la boîte aux lettres de votre mairie avant le 14 JUILLET 2022

Pour plus de renseignements contacter Mme FLORIN au 07 85 63 58 76

L'événement
100 % pur jeux !



Matinée

Tournois
de 10h à 12h

EN JOUEZ-VOUS !



Samedi 25 juin 2022

La Cavalerie - Héricourt
de 10 h à 19 h > **Gratuit**

toutes les infos

03 84 46 03 30



pays
d'Héricourt
communauté de communes